

Newsletter n° 26 du 20 juillet 2010

Actualité



CUI-CAE : baisse du taux de prise en charge (sauf ACI)

Une instruction de la DGEFP du 8 juillet 2010 précise la programmation des contrats aidés du secteur non marchand au second semestre 2010.

La DGEFP prévoit pour le deuxième semestre une enveloppe de 183 104 CAE ainsi qu'une baisse de la prise en charge à 80 % au lieu de 90 %. Les ACI ne sont pas visés par cette baisse.

Dans le cadre du « plan de rebond vers l'emploi », la DGEFP préconise la mobilisation du CAE en priorité pour les 345 000 demandeurs d'emploi arrivant au terme de leurs droits à l'assurance chômage en 2010 et se retrouvant sans solution d'emploi ou de revenu. Ainsi, sur les 183 104 CAE, 120 000 doivent être fléchés vers les demandeurs d'emploi en fin de droit.

Dans le contexte de la fin progressive du plan de relance, la DGEFP demande également d'appliquer désormais un taux moyen de prise en charge de 80 %, pour tous les CAE, conventions initiales et renouvellements, hors recrutements en ACI et contrats cofinancés avec les conseils généraux (BRSA).

L'application du taux de 105 % pour les recrutements en ACI reste, dans la limite d'un taux moyen global de 85,4 %.

Un arrêté préfectoral précisera les taux applicables en région et les limites à la durée hebdomadaire de prise en charge.

Vous pouvez consulter l'instruction DGEFP n°2010-17 du 8 juillet 2010 relative à la programmation des contrats aidés du secteur non-marchand au deuxième semestre sur notre site www.uriaenpdc.org dans la rubrique « derniers documents » de la page d'accueil.



Mise en place du second Plan Santé au Travail 2010-2014

Le ministère du Travail lance le second Plan de santé au travail pour la période 2010-2014. Il place les entreprises, chefs d'entreprise et cadres dirigeants, salariés et institutions représentatives du personnel au cœur de sa stratégie.

Le Plan Santé au Travail 2 est axé sur deux principaux objectifs :

- la baisse des risques liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ;
- le renforcement de la politique de prévention de ces risques.

Ce Plan renforcera les actions déjà menées lors du précédent Plan Santé au Travail 2005-2009.

Les secteurs d'activités qui encourent des risques majeurs comme le BTP, les agriculteurs, les intérimaires, etc. ainsi que les salariés les plus fragiles seront les plus touchés par le PST 2.

Le but est d'améliorer d'ici 4 ans le développement de la santé au travail ainsi que les conditions de travail autour de 4 axes :

- développer la production de la recherche et de la connaissance en santé au travail dans des conditions de pérennité, de visibilité et de rigueur scientifique, et en assurer la diffusion opérationnelle, jusqu'aux entreprises et à leurs salariés ;
- développer les actions de prévention des risques professionnels, en particulier des risques psychosociaux, du risque chimique, notamment cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) et neurotoxiques, et des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs actions de prévention, en s'attachant tout particulièrement aux entreprises de moins de 50 salariés, souvent dépourvues de représentation du personnel, mieux les informer des enjeux de la prévention et leur procurer les outils indispensables et adaptés ;
- renforcer la coordination et la mobilisation des différents partenaires, tant au niveau national que dans les régions et assurer, au travers de la mise en œuvre de la réforme des services de santé au travail, la place de ces acteurs dans la stratégie de prévention.



Liste des délégations régionales ASP qui ont en charge la gestion des mesures IAE en métropole

EI : Délégation régionale Auvergne
Parc technologique de la Pardieu
12 avenue Léonard de Vinci
63063 Clermont Ferrand FD cedex 1
Tél : 04 73 28 79 00

ETTI et ACI : Délégation régionale Languedoc Roussillon
Parc Georges BESSE
115 Allée Norbert Wiener
Immeuble Arche BOTTI
CS 70001
30039 NIMES cedex 1
Tél : 04 66 38 82 82
Mme Mathieu : 04 66 38 88 50

AI et FDI : Délégation régionale Poitou Charentes
Téléport 1 BP 20231
Avenue du Tour de France
86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL cedex
Tél 05 49 37 56 00
Mme Clément : 05 49 37 56 26

Pour contacter l'assistance technique de l'ASP : support-iae@asp-public.fr

Encart « actualités »

L'espace d'information Actualités est animé depuis plusieurs mois.
Cette rubrique vous propose des infos relatives à l'Observatoire et de nombreux tutoriels mis à jours régulièrement.

Site Internet

La Rubrique Observatoire a évolué. Elle propose maintenant une présentation complète de l'outil ainsi qu'un archivage des articles Observatoire.
La charte est disponible dans la page présentation et une rubrique réservée aux documents a été créée.

En raison des congés d'été, l'assistance Observatoire sera indisponible du 7 au 30 août.

Agenda



21-07 : Comité d'engagement Inseraction 62

29-07 : Comité d'engagement Nord Actif

10-08 : Comité d'engagement Nord Actif

24-08 : Comité d'engagement Nord Actif

*En raison des congés d'été, l'URIAE sera fermée du
vendredi 13 août au lundi 30 août 2010.*